

Entrevue de l'APHG avec l'Inspection Générale d'Histoire-Géographie

Paris, 29 novembre 2011

Les nouveaux programmes de Première

Etaient présents :

- **pour l'Inspection Générale** : M. Michel Hagnerelle, M. Laurent Wirth
- **pour l'APHG** : M. Bruno Benoît, M. Hubert Tison, Mme Béatrice Louapre-Sapir, Mme Christine Guimonnet, M. Nicolas Lemas (rapporteur)

L'APHG ayant fait part des inquiétudes des collègues quant à la mise en œuvre des nouveaux programmes de Première Générale, en particulier en 1^{ère} S, première année où l'histoire et la géographie feront l'objet d'une évaluation au bac à l'issue de la 1^{ère}, cette entrevue est conçue par l'Inspection Générale comme un point d'étape.

MM. les Inspecteurs Généraux veulent rassurer les collègues, les parents d'élèves et les élèves à cet égard. Ils ont ainsi lancé une vaste enquête auprès des IA-IPR, et entrepris d'intervenir régulièrement dans les académies sur ce sujet. Ils travaillent également en collaboration étroite avec la DEGESCO, en vue d'établir une note d'ambiance, faisant le point sur les inquiétudes qui remontent. Cette entrevue rentre dans ce cadre.

Deux enjeux majeurs se dessinent en effet :

- réussir la mise en œuvre du programme ;
- assurer la présence de l'histoire-géographie en série S, notamment en terminale, à travers l'ouverture de l'option.

De ce point de vue, le rétablissement (ou non) de l'histoire-géographie comme discipline obligatoire en terminale, dans la mesure où il dépend d'un choix politique, ne rentre pas dans le champ de la discussion.

1. Assurer la présence de l'histoire et de la géographie en série S : les enjeux liés à l'option.

1.1. La création de l'option dépend de configurations variables.

a/ Le choix d'ouvrir ou non l'option en terminale dépend des politiques rectORALES.

Il appartient au Recteur de décider ou non de la création de l'option. Les situations sont donc très variables suivant les Académies

b/ le rôle des chefs d'établissement

Cette option est demandée par les chefs d'établissement. Il appartient en effet aux proviseurs de demander l'ouverture de l'option .

1.2. Anticiper une forte demande.

a/ l'opportunité offerte par le décret du 4 février 2010...

Le texte dispose que l'option histoire-géographie en terminale S peut être choisie par l'élève en plus des options facultatives auxquelles il a droit. Autrement dit, choisir l'option histoire-géographie n'implique en aucun cas de renoncer aux autres options.

b/ ... et le contenu de l'option, notamment en regard des orientations post-bac

Le concours d'entrée à Sciences-po dispose toujours d'une épreuve d'histoire, ce que confirment ses réformes récentes. Celui-ci est largement calqué sur le programme de 1^{ère}. Toutefois, dans la mesure où l'option permet d'approfondir certaines questions en leur donnant une portée plus large, elle est un atout pour tous ceux voulant entrer dans les IEP ou dans les prépas économiques et sociales.

Les représentations favorables à l'histoire-géographie étant en outre prégnantes, l'Inspection Générale estime donc qu'il faut anticiper la demande des élèves et de leurs parents.

Il importe donc de mobiliser les Conseils pédagogiques autour de la création de cette option.

2. Réussir la première S.

L'esprit du programme.

a/ le contexte d'élaboration du programme

Lorsque la suppression de l'histoire-géographie obligatoire en terminale S a été décidée, il a fallu répondre à un double défi :

- quels thèmes aborder, ou supprimer ? Des choix ont dû être faits.
- comment éviter le « deux-en-un », soit l'agglomération des anciens programmes de 1^{ère} et de terminale sur une seule année ?

Au cours de la réflexion, a été écartée l'option consistant à ne traiter que l'époque très contemporaine, car cela eût été très problématique, d'un point de vue civique, notamment en termes de culture générale.. Inversement, élaborer un programme qui n'irait pas jusqu'à nos jours eût été problématique en escamotant les problèmes du 20^{ème} siècle, dont la compréhension est fondamentale pour les citoyens.

b/ l'esprit du programme.

Par conséquent, il a été choisi :

- de recourir à des blocs chrono-thématiques, insistant sur les points et phénomènes essentiels, grâce à des études ciblées sur un thème devant permettre de comprendre l'esprit d'un objet historique

Par exemple, s'agissant de la guerre froide, Berlin est une porte d'entrée commode, permettant de saisir l'ensemble des logiques de la guerre froide. Il ne s'agit en effet pas de dérouler toute la chronologie de la guerre froide, mais de saisir ses articulations essentielles et son esprit : à cet égard, il importe de faire comprendre aux élèves qu'il s'agit a/d'un affrontement idéologique, conduisant b/ à une bipolarisation du monde ; c/ l'affrontement étant indirect entre les deux grands se faisant la guerre par procuration, d/ la guerre étant chaude ailleurs (d'où l'étude du Vietnam)

- de procéder à une histoire plus réflexive.

La cohérence du programme étant très forte, et tous ses points étant essentiels, il ne doit donc pas être « détricoté », même s'il n'y a pas d'ordre imposé pour traiter les blocs.

Les éventuelles difficultés de mise en œuvre et une certaine marge de manœuvre ont été prévues, dans la mesure où le programme est planifié sur 30 semaines.

réussir le bac en fin d'année

a/ Rassurer sur le bac, en particulier en cette première année.

Réussir ce programme implique de réussir le bac à la fin de l'année – ce qui est un sujet d'inquiétude pour de nombreux professeurs. C'est aussi cela qui permettra de réussir l'option (notamment si l'on parvient à montrer aux élèves et à leurs tuteurs légaux que l'histoire-géographie est « payante »)

Deux questions apparaissent fondamentales et sources d'inquiétude des professeurs d'histoire-géographie :

- quelles épreuves ?
- comment les corriger (et subsidiairement : qui) ?

Les principes guidant le choix des sujets sont les suivants :

- pas de sujet de composition sur un thème de moins de deux heures
- les sujets s'inspirent des items de la partie « mise en œuvre » des programmes.

Ainsi, « *l'économie-monde britannique, 1850-1914* » (cf. sujet « 0 ») ne peut faire l'objet d'un sujet, mais en revanche, « *les économies-mondes successives* ».

b/ la composition

- Exercice que l'APHG avait réclamé, elle sera traitée par les élèves en principe en 2 heures sur les 4 de l'épreuve. Elle sera notée sur 10
- Une problématique développée et explicite n'est pas nécessaire. En introduction, il importe avant tout que l'élève montre sa compréhension du sujet et annonce les points traités dans le corps du devoir.
- Le développement : on n'attend pas plus de 2 pages en moyenne. On parlera davantage de paragraphes que de parties.

c/ croquis et schémas

- **le croquis.**

Etant entendu qu'il est hors de question de « tirer dans les coins », peu de sujets sont possibles – une petite dizaine -, ce qui implique que la moitié des sujets de géographie de la 2^e partie seront des études de documents. Toutefois, chaque fois qu'un croquis sera possible, cet exercice sera privilégié. par rapport au schéma

Parmi les sujets possibles :

- Potentialités et contraintes du territoire français
- Mouvements de population et croissance urbaine
- L'organisation de l'espace français
- Les réseaux de transport en France
- Disparités et inégalités socio-économiques dans l'UE

- La Northern Range
- Dynamiques des activités dans la mondialisation

Ces sujets seront donc classiques, et sont en général traités dans les manuels.

- **Le schéma**

Il est rappelé qu'aucun fond de carte n'est distribué pour la réalisation du schéma.

Peu de sujets sont possibles :

- la région
- la valorisation des milieux
- Paris, ville mondiale
- Un territoire ultra-marin

- **les commentaires de documents**

Les deux exercices de la 2^e partie seront notés sur 10. .

Le commentaire porte sur des documents courts, deux au maximum dans le cadre d'une comparaison.

Le commentaire s'effectue selon une consigne – qui peut être longue et pas forcément sous forme d'une ou plusieurs questions précises (il est même préférable d'éviter ce format).

Celle-ci doit amener l'élève à

- identifier le document
- éclairer/préciser/expliciter son contenu
- permettre la confrontation entre documents, le cas échéant
- faire preuve de distance critique à son égard

Si le commentaire comporte tous ces aspects, la copie reçoit 5 points sur 5.

Il est à noter qu'en géographie, les documents à commenter ne seront pas nécessairement des cartes

Nicolas Lemas, rapporteur APHG